

Commission de la sécurité publique

**Rapport de consultation et recommandations
à la suite de l'étude du projet de politique pour un
environnement paisible et sécuritaire**

Rapport déposé au conseil d'agglomération

Le vingt-deux mars 2007

Services des affaires corporatives
Direction du greffe
Division du soutien aux comités et commissions du conseil
275, rue Notre-Dame Est - bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Montréal, le 22 mars 2007

PRÉSIDENT

M. Claude Dauphin
Arrondissement de Lachine

VICE-PRÉSIDENTE

Mme Vera Danyluck
Ville de Mont-Royal

MEMBRES

Mme Patricia Bittar
Arrondissement de Saint-Laurent

M. Jean-Marc Gibeau
Arrondissement de Montréal-Nord

M. Anthony Housefather
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Catherine Sévigny
Arrondissement de Ville-Marie

M. Samir Rizkalla
Représentant du gouvernement du
Québec

Monsieur Claude Trudel
Président
Conseil d'agglomération

Monsieur le président,

Vous trouverez ci-après le rapport de consultation et les recommandations de la Commission de la sécurité publique formulées à la suite de l'étude publique du projet de politique pour un environnement paisible et sécuritaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

(original signé)

Claude Dauphin

Le secrétaire-rechercheur,

(original signé)

Nicole Paquette

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|----------------------------------------------------------------------|---------|
| Introduction | page 4 |
| Le processus d'étude publique | page 4 |
| Le projet de politique pour un environnement paisible et sécuritaire | page 5 |
| Les interventions des citoyens et des organismes | page 8 |
| Conclusion | page 12 |
| Annexe | |
| Liste des intervenants | page 15 |

INTRODUCTION

La Commission de la sécurité publique a tenu une audience publique afin de présenter le projet de politique pour un environnement paisible et sécuritaire le 20 novembre 2006. Cette consultation aura permis de faire connaître le projet de politique et l'application de celle-ci soit les tables de concertation, d'entendre les préoccupations des citoyens et organismes intéressés et de dégager des priorités d'intervention.

La consultation a suscité beaucoup d'intérêt. Plus de cinquante personnes ont participé à l'assemblée publique au cours de laquelle treize intervenants ont pris la parole et la commission a reçu quatre mémoires.

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

Dans le cadre des travaux préalables à la tenue de cette étude, un avis public a été diffusé dans deux grands quotidiens montréalais, un anglophone et un francophone, et sur le portail Internet de la Ville, précisant le calendrier ainsi que les modalités de participation du public. De plus, un communiqué a été émis à l'intention de tous les médias. La documentation relative aux objets soumis à l'étude publique a également été mise à la disposition des citoyens, avant la tenue de l'assemblée, aux bureaux Accès Montréal, hôtels de ville et sur le portail de la Ville. De plus, le président de la commission, M. Claude Dauphin, a invité personnellement plus de 850 personnes à participer à cette consultation.

La Commission de la sécurité publique a siégé le lundi 20 novembre 2006, à 19 h, pour l'étude du projet de Politique pour un environnement paisible et sécuritaire. Aux fins de cette étude, la commission a reçu Mme Diane Bourdeau, directeur adjoint du SPVM, et M. Gilles Baril, directeur de l'arrondissement de Verdun qui ont présenté les volets A et B du projet de politique.

La séance prévoyait une période réservée aux questions du public et une deuxième réservée aux membres de la commission.

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération* (06-024), le présent document peut être consulté à la Division du soutien aux comités et commissions du conseil de la Direction du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville(514 872-3770). Les mémoires reçus par la commission et ce document sont accessibles sur le portail de la Ville à l'adresse : ville.montreal.qc.ca/commissions.

LE PROJET DE POLITIQUE POUR UN ENVIRONNEMENT PAISIBLE ET SÉCURITAIRE

C'est dans la foulée du Sommet de Montréal, tenu les 5 et 6 juin 2002, que la volonté de développer une politique globale de paix et de sécurité a pris forme. En effet, l'atelier 6 sur la sécurité publique et civile des sommets d'arrondissement a amené de nombreux participants à exprimer leurs préoccupations, notamment le renforcement du sentiment de sécurité même si, de façon globale, on observe un certain recul de la criminalité.

C'est sous le thème *Montréal, Métropole agréable à vivre, solidaire et inclusive* que des intervenants ont pris part à l'atelier 3.1 intitulé, *Un environnement urbain sécuritaire*, et ont établi, à l'occasion du Sommet de Montréal, le consensus suivant :

« Tous s'entendent pour dire que la sécurité civile et publique est une préoccupation majeure. Le développement d'une politique de paix et de sécurité est donc essentiel et devrait être considéré dans tous les projets de développement durable et d'environnement. Pour leur part, les organismes communautaires se rallient à la proposition et rappellent l'importance d'offrir à tous les Montréalais l'accès aux programmes communautaires de prévention. Les aînés, les femmes et les communautés culturelles sont particulièrement touchés par la notion de sécurité et veulent devenir des partenaires actifs au sein des tables de concertation locales qui seront créées. La continuité du partenariat est la clé pour optimiser les services à la population. » (compte-rendu du Sommet, page 27)

Fort de ce consensus, les membres du chantier *Pour un environnement paisible et sécuritaire* ont consacré leurs énergies à définir un projet de politique en vue d'un environnement paisible et sécuritaire et à prévoir ses modalités d'application, notamment la création de tables de concertation locales, les volets A et B du projet de politique.

Les travaux du chantier *Pour un environnement paisible et sécuritaire* comportent huit volets :

- Volet A : Élaboration de la Politique pour un environnement paisible et sécuritaire
- Volet B : Création de tables de concertation locales
- Volet C : Programme communautaire en prévention
- Volet D : Communications intégrées; sécurité publique et civile
- Volet E : Mécanismes en vue de solutions concertées entre les intervenants
- Volet F : Normalisation du service en sécurité incendie
- Volet G : Soins hospitaliers d'urgence (service de premiers répondants)
- Volet H : Visibilité des intervenants

Le Volet A : le projet de politique

La Politique pour un environnement paisible et sécuritaire, une fois adoptée par le

conseil, attestera du leadership de l'agglomération en matière de sécurité publique. Le projet de politique s'appuie sur quatre fondements :

- l'importance à accorder à un environnement paisible et sécuritaire ;
- la place de la citoyenne et du citoyen ;
- une action concertée ;
- les approches préconisées.

Ainsi, le sentiment de sécurité constitue un élément essentiel de la qualité de vie tout comme un environnement paisible et sécuritaire exige un engagement de la population. La concertation devient essentielle de même que l'information et l'éducation du public. Différents acteurs seront appelés à se concerter sur la question de la sécurité : citoyennes et citoyens, élus, service de police, service de sécurité incendie, centre de sécurité civile, centre des communications d'urgence, services municipaux de première ligne, partenaires communautaires et institutionnels. Le projet de politique s'appuie sur des principes tels l'universalité, l'équité, l'accessibilité, la qualité des services et le respect et vise notamment à :

- promouvoir l'engagement concerté des citoyennes et des citoyens ainsi que des acteurs des domaines publics, sociaux et privés de la collectivité;
- exercer un leadership, coordonner les actions et veiller à leur cohérence dans le respect des missions respectives;
- consolider et développer la prévention et les interventions découlant des orientations retenues.

Six orientations forment les grandes dimensions du projet de politique. La première, la mobilisation des acteurs, veut favoriser l'engagement de tous et soutenir l'établissement de diagnostics locaux. La deuxième, la coordination des actions, permettra d'établir des mécanismes de concertation entre les acteurs concernés et de coordonner une stratégie locale de prévention et d'intervention. La troisième, le partage d'information, assurera la création de lieux d'échange et de partage et l'accessibilité de l'information. La quatrième, la promotion de la prévention, favorisera des approches de prévention adaptées aux problématiques et la mise en place de programmes adaptés aux réalités locales. La cinquième, le développement des interventions, vise le développement de celles-ci en fonction des besoins de la collectivité. La sixième et dernière, la qualité des actions et services, assurera le suivi et l'évaluation des stratégies, actions et services.

Le Volet B : les tables de concertation

L'application de la politique prévoit la création de tables de concertation locales afin :

- d'augmenter le sentiment de sécurité;
- d'assurer la prévention concertée des crimes, risques et sinistres par le biais de la création d'une communauté d'intérêts.

La table de concertation, qui se veut une structure souple, s'appuie sur la structure de

l'arrondissement ou de la ville reconstituée et ne vise à dupliquer aucun autre lieu de décision ou d'intervention. La création des tables de concertation locales s'appuie également sur quelques principes directeurs dont celui reconnaissant la place prépondérante de la sécurité au niveau de la qualité de vie d'une communauté. Les résultats attendus à la suite de la création des tables de concertation sont les suivants :

- l'augmentation du sentiment de sécurité des citoyens;
- la recherche et l'implantation de solutions locales durables aux divers problèmes rattachés à la sécurité publique à court, moyen et long termes par le biais d'actions concertées en prévention;
- la sensibilisation et la formation des citoyens en ce qui concerne leur responsabilité dans le maintien et l'accroissement de la sécurité;
- le partage d'information entre les différents participants de la table.

Il est à noter que le leadership de la table de concertation sera assumé par les élus, particulièrement par le maire, et le directeur d'arrondissement ou directeur général de la ville liée en assurera la coordination. L'élément-clé, gage du succès de la formule, est sans contredit le partenariat. Le fonctionnement de ces tables de concertation sera simple et efficace : des stratégies et un plan d'action local; des priorités annuelles; des priorités soumises et adoptées par le conseil d'arrondissement ou de la ville liée; des responsabilités définies pour tous et chacun et enfin, le suivi des résultats.

La composition de la table de concertation, noyau central et formule élargie, est adaptée aux besoins locaux et les étapes d'implantation prévues sont les suivantes :

- le recrutement des participants ;
- la planification des actions de la table ;
- la direction et la coordination de la table ;
- le contrôle et l'évaluation des résultats.

Les arrondissements et les villes de l'agglomération seront invités à implanter une table de concertation locale, à leur rythme et en fonction de leurs besoins particuliers.

LES INTERVENTIONS DES CITOYENS ET DES ORGANISMES

En cours d'assemblée publique, treize intervenants se sont adressés à la commission et parmi ceux-ci, quatre ont déposé un mémoire. Bien que la majorité des intervenants salue le projet de politique pour un environnement paisible et sécuritaire, ils sont plusieurs à exprimer leurs commentaires et suggestions dans le but de bonifier le projet.

Ainsi, on questionne la marge de manoeuvre des arrondissements et des villes quant à la mise en place des tables de concertation et on considère qu'il y aurait lieu d'être davantage spécifique à l'égard de certains aspects du projet de politique. On suggère notamment :

- de préciser le mode de nomination à la suite d'un appel de candidatures public;
- d'assurer la représentativité des organismes du milieu au noyau central de toutes les tables de concertation;
- d'inclure, au sein de cette représentativité, des organismes oeuvrant auprès des clientèles précarisées;
- d'inclure, au sein de cette représentativité, des organismes oeuvrant auprès des jeunes et ce, dans une perspective fondée sur des projets plutôt qu'uniquement sur la résolution de problèmes ;
- d'inclure des représentantes des groupes de femmes ;
- d'inclure des représentants des commerçants locaux ;
- d'inclure des représentants des groupes traditionnellement exclus ;
- de référer à la Charte montréalaise des droits et responsabilités ainsi qu'aux chartes canadienne et québécoise ;
- d'être complémentaire aux objectifs de développement social.

Le premier intervenant, membre d'un organisme montréalais de concertation, explique que les tables de concertation n'auront pas les mêmes défis dans tous les arrondissements et il soulève la décision de l'arrondissement de Ville-Marie d'appliquer aux places publiques un règlement empêchant leur fréquentation durant la nuit précisant que, dans ce cas, tous les organismes du milieu reconnaissent que la fermeture des places publiques et la judiciarisation des personnes itinérantes qui les fréquentent ne rendront pas ces environnements plus paisibles. Cet intervenant souligne qu'au contraire, cela amènera ces personnes encore plus près des zones d'habitation et pourrait exacerber les tensions sociales présentes dans ces milieux. À titre d'exemple, il cite l'exemple de la reconstruction du TAZ, ce centre culturel et sportif destiné aux jeunes et qu'aucun arrondissement ne semble vouloir accueillir, en soulignant que l'absence d'un tel lieu central amène beaucoup de jeunes à exercer leur sport favori dans des environnements urbains inadaptés et peu sécuritaires ce qui peut avoir des conséquences sur la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais.

Un deuxième intervenant, expert en recherche-action sur les relations raciales, fait

remarquer que le projet de politique pour un environnement paisible et sécuritaire ne fait pas référence à la Charte montréalaise des droits et responsabilités ni aux Chartes canadienne et québécoise et il insiste sur l'importance de tenir compte des principes de ces chartes au moment des évaluations de la politique. Il souligne ensuite le fait que la lutte aux incivilités apparaît à trois reprises au volet A du projet de politique et il cite des recherches effectuées aux Etats-Unis et en France, tout particulièrement à New York, et qui démontrent l'impact discriminatoire de ces pratiques à l'égard des groupes-cibles que sont les jeunes, les défavorisés et les communautés culturelles. Il rappelle que la Ville de Montréal a adhéré à la Coalition des villes contre le racisme. Comme l'intervenant précédent, il estime que l'adoption de la politique et la création de tables méritent d'être encadrées afin d'éviter l'exclusion de certains groupes. Il déplore que le projet de politique proposé ouvre la voie à des pratiques de profilage racial et il décrit la situation vécue à la station de métro Côte-Vertu où les jeunes de couleur sont davantage ciblés et reçoivent statistiquement plus de contraventions. Il ajoute qu'une ville comme Montréal ne peut adopter une politique pouvant être discriminatoire sans qu'il y ait débat et sans évaluation. À son avis, cette situation soulève des questions quant à la démocratie municipale.

Cet intervenant s'interroge ensuite sur le rôle réel de la participation et le pouvoir des citoyens dans la mise en œuvre et l'évaluation de la politique. Comme à d'autres, l'application ne lui semble pas très claire et il se demande quel sera le pouvoir réel des citoyens face à l'autorité du maire et du directeur général dans la sélection des membres de la table de concertation. Il suggère d'être davantage spécifique afin que les groupes traditionnellement exclus ne soient pas négligés au sein des tables. Enfin, il soulève le défi que pose une définition de la prévention en questionnant la coordination efficace des mesures de prévention et, à cette fin, il suggère la mise en place d'une structure centrale permettant d'atteindre cet objectif et il constate que le projet de politique contient plusieurs mots à la mode qui peuvent être interprétés d'une manière différente par les diverses communautés culturelles, il y aurait place, à son avis, pour davantage de cohérence.

La troisième personne à intervenir préside le Conseil des Montréalaises. Dans un premier temps, elle rappelle les travaux du chantier sur la condition féminine et l'égalité entre les femmes et les hommes et elle déplore l'absence de lien, au projet de politique, entre la sécurité urbaine et l'aménagement sécuritaire dans un souci d'amélioration et dans le respect de la condition féminine. Elle rappelle le rôle initiateur du programme Femmes et ville en matière de sécurité urbaine, la création du Comité d'action des femmes en sécurité urbaine (CAFSU) et insiste sur l'utilisation des initiatives novatrices dont les marches exploratoires destinées à identifier les dangers. Elle rappelle également le projet « Entre deux arrêts » développé avec la Société de transport de Montréal et les projets-pilote réalisés en arrondissement. Elle rappelle également que les Centres de femmes ont déposé une Déclaration citoyenne au maire de Montréal et ajoute que celle-ci traitait de la question de la sécurité urbaine. Elle déplore qu'il ne soit pas fait mention, au projet de politique, du Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire publié en 2002 et réédité en 2006. Elle réaffirme l'importance, dans ce dossier, de la place à accorder à la sécurité des femmes.

Elle exprime ensuite ses commentaires au sujet du projet de politique. Elle constate qu'une seule femme fait partie du comité institutionnel et ajoute qu'à la rencontre des partenaires, le 31 mai 2004, il y avait 5 femmes, 23 hommes et qu'aucun groupe de femmes n'avait été invité. Elle précise que le Conseil des Montréalaises endosse l'approche consistant à placer le citoyen au centre des actions mais déplore que le travail effectué précédemment ait été évacué. Elle note qu'au volet A du projet de politique, le programme Femmes et ville a été ignoré. Lorsqu'il est question des acteurs de la collectivité, il importe de laisser une place aux groupes de femmes et il faut distinguer et s'assurer de la présence des femmes. Bien que les orientations de la politique prévoient un diagnostic, elle estime que la spécificité des femmes doit être analysée afin de mieux répondre à leur réalité et aux problèmes vécus, l'universalité ne veut pas dire qu'il faille effacer les particularités. Concernant le volet B, elle appuie les propositions des deux intervenants précédents quant à la formation et la composition des tables. Elle suggère de tendre, au sein de ces comités, vers la parité et d'y adjoindre des représentantes des groupes de femmes.

Deux intervenants, représentants de société de développement commercial, font ressortir les liens entre la sécurité et l'activité économique, particulièrement au centre-ville. Ils font remarquer que le terme citoyen n'est pas défini, que la sécurité au centre-ville n'est pas que celle des citoyens mais aussi celle des travailleurs et des visiteurs et que le projet ne tient pas compte de la réalité des commerçants. Ils suggèrent d'inviter des commerçants à participer à la table de concertation et souhaitent que l'engagement des gens d'affaires et des commerçants devienne un fondement de la politique. Ils se disent déçus de constater qu'aucun budget n'est prévu pour l'application de celle-ci.

La commission a accueilli les commentaires de deux représentants d'organismes oeuvrant en sécurité urbaine. Un de ceux-ci fait état du fonctionnement de la table de concertation locale et il invite les personnes intéressées à venir l'apprécier. Le deuxième intervenant insiste sur l'importance de tenir compte des structures et organismes de concertation déjà en place au niveau local et il souligne qu'il ne faudrait pas dédoubler les instances. Il soulève la question du financement des activités des tables de concertation.

Deux intervenants se sont exprimés au nom d'organismes représentant des résidants et résidentes du centre-ville. Ils appuient le projet de politique et proposent d'y inclure, pour le centre-ville, la question de la circulation et celle des activités propres à celui-ci notamment la tenue de nombreux festivals, le tourisme et la présence de nombreux jeunes qui, attirés par le grand nombre d'activités, viennent y passer l'été. À l'instar des représentants des sociétés de développement commercial de Ville-Marie, ils insistent sur l'importance de tenir compte des particularités du centre-ville surtout si la Ville souhaite renforcer le caractère habité de celui-ci et soutenir son activité économique.

Une intervenante s'est exprimée au nom du parti politique Projet Montréal. Elle mentionne que la proposition de politique est un projet datant de 2002 et elle doute du caractère novateur de principes lui apparaissant fondamentaux. Elle constate qu'une

grande responsabilité reposera sur les épaules des citoyens et elle s'interroge quant à une possible déresponsabilisation de la Ville. Elle estime également qu'une seule politique ne peut répondre aux besoins de toutes les réalités locales et qu'il faudrait plutôt différentes politiques visant à réduire la criminalité et correspondant aux nouvelles réalités environnementales et socio-culturelles de la vie urbaine.

Enfin, trois personnes ont émis des commentaires concernant certaines pratiques du Service de police de la Ville de Montréal ou certains événements récents impliquant ce service.

CONCLUSION

Les commentaires et les mémoires suggèrent de bonifier certains aspects du projet de politique ainsi que de son application. La moitié des intervenants insiste sur la nécessité d'établir des liens entre le projet de politique et les autres politiques de la Ville incluant la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, les objectifs poursuivis en développement social et les services municipaux de première ligne.

Craignant autant l'exclusion de certains groupes que les effets pervers de cette exclusion, notamment la discrimination à l'égard de certains groupes-cibles, la moitié des intervenants propose de préciser certains aspects entourant la création et fonctionnement des tables de concertation. Dans un but de transparence et d'équité, ces intervenants suggèrent de procéder au choix des membres au moyen d'un appel public de candidatures en favorisant la représentation de divers groupes de citoyens et en incluant, entre autres, des portes-paroles des groupes suivants :

- Aînés
- Clientèles précarisées et traditionnellement exclues
- Communautés culturelles
- Commerçants et gens d'affaires
- Femmes et famille
- Jeunes

Ils estiment de plus qu'il y aurait lieu de clarifier le mandat, de définir le rôle de chacun des membres, de déterminer la durée du mandat tout en planifiant le renouvellement de ceux-ci et d'associer, au besoin, des experts ou intervenants locaux qui pourront enrichir les travaux des tables de concertation locales.

À ce sujet, la commission privilégie toutefois la souplesse du modèle proposé au projet de politique, souplesse qui comporte l'avantage d'offrir à chacun des arrondissements et à chacune des villes la possibilité de déterminer la composition et le fonctionnement d'une table de concertation qui saura répondre aux besoins locaux de la manière la plus efficace qui soit.

RECOMMANDATIONS

Les membres de la Commission de la sécurité publique ont pris connaissance, à l'occasion d'une séance publique le 20 novembre 2006, du projet de politique pour un environnement paisible et sécuritaire. Au cours de l'assemblée, treize personnes ont fait part à la commission de préoccupations concernant le projet de politique et la commission a reçu quatre mémoires.

Après avoir analysé les commentaires et les mémoires, la commission a suggéré de bonifier le projet de politique et son application. La commission a jugé pertinent d'établir des liens entre le projet de politique pour un environnement paisible et sécuritaire et les autres politiques de la Ville incluant la Charte montréalaise des droits et responsabilités ainsi que les complémentarités du développement social et de la Société de transport de Montréal. Le projet de politique devrait accentuer la volonté de maintenir et augmenter le sentiment de confiance des citoyennes et citoyens à l'égard des services de première ligne.

La commission a suggéré de préciser certains aspects entourant la création et le fonctionnement des tables de concertation. Elle propose la table de concertation comme un des mécanismes de concertation et coordination entre les différents acteurs locaux concernés, incluant les citoyennes et citoyens. La commission propose également la création d'un comité de vigie afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi de l'application de la politique.

Considérant les modifications apportées au projet de politique à la suite de la consultation afin de tenir compte :

- des différentes politiques et programmes de la Ville dont la Charte montréalaise des droits et responsabilités, TANDEM ainsi que Femmes et Ville;
- de l'implication des regroupements de commerçants et gens d'affaires particulièrement au centre-ville;
- de la prise en compte des besoins spécifiques de clientèles particulières au moyen de l'approche différenciée;
- de la représentativité de la population du territoire ainsi que de la parité entre les hommes et les femmes dans la composition des tables de concertation;
- des modalités de recrutement, idéalement au moyen d'un appel public de candidatures.

La commission recommande au comité exécutif :

D'ADOPTER la politique pour un environnement paisible et sécuritaire;

DE FORMER un comité de vigie ayant pour mandat d'assurer tant la mise en œuvre que le suivi de l'application de la politique et d'y adjoindre un membre de la Commission de la sécurité publique;

ET DE DIFFUSER, dans la mise en œuvre du volet B de la politique, le rapport de consultation auprès des arrondissements et des villes reconstituées.

Liste des intervenants

M. Vincent Ranger, Forum jeunesse de l'île de Montréal

M. Fo Niemi, Centre de recherche-action sur les relations raciales

Mme Nicole Boily, Conseil des Montréalaises

M. Luc Gaudet, Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent

M. Pierre Bergeron, Comité aviseur en sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine

M. Carri King

M. François Robillard, Association des résidents et résidentes des faubourgs de Montréal

M. Manuel Almeida

Mme Magda Popeanu, Projet Montréal

M. François Van Vliet

M. Paul Vanasse, Prévention Sud-Ouest

M. André Poulain, SDC Destination Centre-Ville

M. Claude Rainville, Les SDC de Ville-Marie

Liste des mémoires

Conseil des Montréalaises

Forum jeunesse de l'île de Montréal

SDC de Ville-Marie

Table de concertation du faubourg Saint-Laurent